

AFFAIRE N° 57

OBJET : Répartition du complément de prix de la canne aux petits producteurs :  
Constitution d'une commission communale consultative.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à de récentes déclarations gouvernementales, les services de la DDA ont procédé, par le biais des Mairies, à un recensement général des petits producteurs non assujettissables à l'AMEXA et de ce fait susceptibles de se voir attribuer un complément du prix de la canne.

Cette opération de recensement s'est achevée le 30 avril dernier. Les déclarations des producteurs doivent maintenant être examinées dans chaque Commune, par une commission communale composée de façon à peu près identique à celle qui avait été mise sur pied à la suite du cyclone Hyacinthe. Quatre conseillers municipaux doivent faire partie de cette commission, dont le rôle sera consultatif.

Je vous demande de bien vouloir désigner ceux d'entre vous qui feront partie de cette commission.

A L'UNANIMITE,

les Conseillers municipaux dont les noms suivent ont été désignés pour faire partie de la Commission : MM. Fred TANDRYA, Alexandre DE BALBINE, Jean-Marc NATIVEL, Camille BOURHIS.

M. Marc GERARD informe les membres de la Commission qu'une réunion se tiendra le 18 mai à 10 heures à la Mairie et qu'une convocation leur sera adressée.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 25 Mai 1982*